COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 18 DÉCEMBRE 2023

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 14
pouvoirs : 3
votants : 17

Sous la présidence de M. Philippe RENAULD, Maire

Etaient présents : M. Philippe RENAULD, Mme Stéphanie JACQUEMOT, M. Jean-Louis QUÉTEL, Mme Colette KLAG, M. Daniel LESCASSE, M. Jacky CLERC HENNER, Mme Marie-Claire BOUR, Mme Géraldine DORINGER, M. Sébastien KLEIBER, M. Guy LALLEMAND, M. Éric MESSEIN, Mme Christel MEYER, Mme Anne MULLER, M. Serge WINGLER.
Se sont excusés : Mme Jennifer TREILLARD (procuration de vote à Mme Christel MEYER), Mme Bénédicte MAZY (procuration de vote à Mme Géraldine DORINGER), Mme Valérie WANTZ, M. Florian BREISCHE (procuration de vote à M. Jean-Louis QUÉTEL), M. Frédéric ROBART.
Était absent : Néant.

Secrétaire de séance : Mme Christel MEYER, assistée de M. Philippe FRANÇOIS, Secrétaire Général

*****

Zones d'Accélération pour la Production d'Énergies Renouvelables (ZAENR)

68/2023

Vu la délibération n° DE-2023-141 du Conseil communautaire du 21 septembre 2023 validant le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Mad & Moselle ;

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (ENR) ;

Vu le code de l'énergie, et notamment les dispositions de l'article L. 141-5-3 ;

Vu la charte du Parc Naturel Régional de Lorraine 2015-2027 ;

Vu la concertation organisée avec la population de la commune du 1er au 15 décembre 2023 sur le site internet communal avec mise à disposition d'un cahier de concertation ;

Considérant les objectifs du PCAET « arrêté » et notamment les fiches action n°4 et 6 portant respectivement sur le développement de l'énergie solaire et de l'éolien, et sur celui de la géothermie, hydrogène et méthanisation.

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 18 DÉCEMBRE 2023

Considérant que ces ZAENR peuvent concerner toutes les ENR, et sont définies par type et par source de production d'ENR, en tenant compte de la nécessaire diversification des ENR, des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'ENR déjà installée.

Considérant que les ZAENR doivent être les plus larges possible pour tendre vers les objectifs énergétiques nationaux, régionaux et locaux.

Considérant que l'étape de planification des parcelles potentielles à accueillir des ZAENR n'engage en rien les communes et ne garantit en rien l'autorisation des projets associés à ces parcelles. Les projets seront dans tous les cas instruits au regard de l'Etat et feront l'objet d'études.

Considérant la carte des zones favorables au développement de l'éolien (ZFDE) réalisée par la DREAL Grand EST, la carte du schéma éolien du Pnrl et la carte des zones de grande vigilance pour l'implantation du photovoltaïque réalisée par le PnrL.

Au regard de ces éléments, il est proposé de retenir les parcelles suivantes pouvant accueillir des équipements photovoltaïques sur bâtiments existants :

- Château Bompard : s3 n°67 (Levaté) - s2 n°140 (Nau) - s2 n°237 (Château) - s1 n°445 (Louvière)
- Eglise : s2 n°43
- Mairie : s1 n°118 et 131
- Ecoles : s2 n°175
- CSC : s1 n°322
- Clinique Ste Marguerite : s1 n°329
- Halle au bord de l'eau : s3 n°126
- Salle Polyvalente : s6 n°220
- Centre équestre : s17 n°15 et 19
- Vivest (1-3 rue de la Fleurie) : s1 n°453 et 455
- Moselis (8 place de la République) : s1 n°556
- Immeuble îlot St Genest : s2 n°284 (25-27 rue Foch) – 278 (Vivest 14-16 rue de la Dalle) et 279 (39 rue Foch)
- ZAE : s3 n°156
- A.E.S. : s4 n°182

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'ensemble de ces éléments et après en avoir délibéré, à 2 ABSTENTIONS et 12 voix POUR :

- Emet un avis défavorable aux ZAENR dans les filières éolienne et méthanisation sur l'ensemble du territoire communal
- Emet un avis favorable aux ZAENR dans la filière photovoltaïque pour les parcelles citées ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 18 DÉCEMBRE 2023

Réseau AEP : Enregistreurs des compteurs de sectorisation – demande de subvention

69/2023

Monsieur l'Adjoint chargé de la gestion de l'eau potable expose que la municipalité a mis en place cette année une sectorisation du réseau d'eau potable afin de le diviser en trois zones distinctes (secteurs) sur lesquelles les volumes mis en distribution sont mesurés.

Cette sectorisation ouvre des perspectives dans la lutte contre les pertes.

Afin d'optimiser ce processus, il s'avère nécessaire de procéder à l'enregistrement des volumes mesurés et de les transmettre quotidiennement à un poste central. L'analyse de ces données permet une meilleure sécurisation du réseau en cas de fuites.

Monsieur l'Adjoint présente un devis de l'entreprise FAST Détection proposant la pose de 3 enregistreurs sur chaque compteur de sectorisation et une application de conservation et analyse des données sur internet. Le montant de ce devis s'élève à 5 720 € HT.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que ce projet pourrait faire l'objet d'un cofinancement de l'Agence de l'Eau.

Le plan de financement se décompose comme suit :

DÉPENSES		**RECETTES**		
Désignation	Montant HT	Financements	Montant HT	%
Pose de 3 enregistreurs sur 3 compteurs de sectorisation	5 720.00 €	Agence de l'Eau	2 860.00 €	50%
		Autofinancement	2 860.00 €	50%
TOTAL	5 720.00 €	TOTAL	5 720.00 €	100 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DÉCIDE :

D'APPROUVER le projet de « pose d'enregistreurs de compteurs de sectorisation » pour un montant de 5 720.00 € HT ;

DE SOLLICITER l'Agence de l'Eau pour l'octroi d'une subvention au titre du dispositif « Equipements visant à améliorer la connaissance des rendements des réseaux et à les maîtriser », selon le plan de financement énoncé ci-dessus ;

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget eau & assainissement M49 2024 de la commune ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 18 DÉCEMBRE 2023

La séance est close à 21h25.

Délibérations n°68/2023 et 69/2023

Émargements des membres présents :

Philippe RENAULD, Maire		Frédéric ROBART	EXCUSÉ
Stéphanie JACQUEMOT, 1ère Adjointe		Christel MEYER	
Jean-Louis QUÉTEL, 2ème Adjoint		Éric MESSEIN	
Colette KLAG, 3ème Adjointe		Bénédicte MAZY	EXCUSÉE
Daniel LESCASSE, 4ème Adjoint		Sébastien KLEIBER	
Jacky CLERC HENNER		Marie-Claire BOUR	
Jennifer TREILLARD	EXCUSÉE	Serge WINGLER	
Anne MULLER		Géraldine DORINGER	
Guy LALLEMAND		Florian BREISCHE	EXCUSÉ
Valérie WANTZ	EXCUSÉE		